



République Française
Département de la Sarthe

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du Jeudi 18 Avril 2024 à 20h30

Nombre de Conseillers	: 15	L'an deux mille-vingt-quatre,
En exercice	: 14	le 18 Avril 2024 à 20h30
Présents	: 10	Le Conseil Municipal de la Commune de Souillé
Votants	: 12	
Abstention	: 00	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Procuration	: 02	à la mairie, sous la Présidence de Catherine CHALIGNÉ – Maire.
Absent(s) excusé(s)	: 02	Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 Avril 2024
		Date d'affichage de la convocation : le 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril, le conseil municipal légalement convoqué le jeudi onze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la mairie de Souillé en séance publique, sous la présidence de Madame CHALIGNÉ Catherine, Maire.

Etaient Présents : Catherine CHALIGNÉ Maire, Jacky PELLIEUX, Chrystelle LEGO adjoints, Jean Michel CHEVALIER, adjoint délégué, Dany HERIQUE, Nadine POISSON, Julien BRASSELET, Cécile COUTABLE, Yvette LEROUX, Sylvie PAULOIN Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Aymeric LEPELTIER a donné pouvoir à Jacky PELLIEUX et Vincent MORLET a donné pouvoir à Julien BRASELET

Absents : Thibault ROULIER et Dominique CHOPLIN

Secrétaire de séance : Sylvie PAULOIN

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Arrivé de Monsieur Aymeric LEPELTIER à 20 h 12

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Ajout d'une délibération sur la convention NEFLE pour l'école de Souillé

- Le conseil municipal,

APPROUVE	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DELIBERATIONS

1°) Montant de la redevance pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte usage domestique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs applicables au traitement de l'eau ont été révisés en janvier 2024 (courrier de l'agence de l'eau concernant le taux pour la pollution des réseaux notamment) à savoir :

Les tarifs suivants seront applicables pour la facturation 2024 :

- **Part collectivité 33.00 €**
- **Mètre cube 1.25 €**
- **Redevance modernisation 0.23 €**
- **Redevance pollution des réseaux 0.16 €**

- Le conseil municipal,

APPROUVE	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

2°) Redevance occupation du domaine public FOOD TRUCK

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-18,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu un courrier du successeur de Monsieur DENIZOT (PIZZA ALAIN) d'une demande d'emplacement pour le commerce ambulancier. Il se nomme Jean-Charles PROVOST - 9 rue du Plat d'étain 72170 SEGRIE, et son enseigne est PIZZA JC.

La demande concerne le vendredi soir de 17h00 à 21h00 à compter rétroactivement du 8 Janvier dernier sur le parking de la salle polyvalente pour une durée d'un an renouvelable deux fois moyennant une redevance annuelle de 60 euros payable pour la 1ere fois le 1^{er} Mai 2024 et pour les années renouvelées au 1^{er} Janvier de chaque année

- Le conseil municipal,

APPROUVE	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

- **Que le montant de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public sera 60.00 euros avec électricité, à compter rétroactivement du 8 janvier 2024 concernant l'emplacement du**

Food Truck et payable pour la première année au 1^{er} mai 2024 et au 1^{er} Janvier de chaque année pour les des années renouvelées le concernant.

- **Et autorise Madame Le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.**

3°) Contrat de location du logement communal

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu une demande de location pour le logement communal suite au départ de Madame Anne-Karine DENIZOT.

Le futur locataire, professionnel du bâtiment, souhaite effectuer des travaux d'embellissement et de rénovation : enduits des murs, réfection des peintures, changement de revêtements de sols, pose d'une cuisine aménagée. En compensation de la prise en charge de ces travaux, le locataire bénéficiera de la gratuité de deux loyers. Cette gratuité correspond à la valeur des travaux, fournitures comprises.

Le locataire s'est engagé à laisser la cuisine aux termes du contrat.

Madame le Maire rappelle également la situation du logement communal : aux termes d'une délibération en date du 14 Octobre 2021 numéro 53.10.2021, ce logement était actuellement loué en logement d'urgence en raison de la réflexion menée sur la réhabilitation de celui-ci.

Ce projet de réhabilitation n'étant plus à l'ordre du jour, après avoir pris contact avec les instances compétentes, la commune est en droit de faire un bail classique. Les contrôles réglementaires ont été effectués en amont (DPE, contrôle électrique, ...).

L'entretien de la chaudière a été effectué par le locataire sortant.

Conformément à la loi de 1989, les conditions du bail communal sont pour les personnes morales d'une durée de 6 ans - Le loyer sera indexé tous les ans. - Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé au locataire ainsi qu'une attestation d'assurance.

Le loyer reste identique soit 400 euros mensuel auquel s'ajoute 150 euros de chauffage gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE	POUR :	12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	---------------	-----------	-----------------	---------------------

- **DECIDE que le montant du loyer serait de 400 euros indexé tous les ans.**
- **Départ du bail à compter du 1^{er} Mai 2024 pour 6 ans.**
- **Versement d'un dépôt de garantie de 400 euros**
- **Une clause travaux spécifique sera indiquée dans le bail en contrepartie de la gratuité de deux loyers.**
- **Les travaux effectués par le locataire resteront la propriété de la commune en fin de bail.**
- **Dans tous les cas, le locataire devra au préalable informer la commune et obtenir son autorisation pour tous travaux intérieurs et extérieurs.**

- **AUTORISE Madame Le Maire à signer le bail et toutes les pièces afférentes à cette décision.**

4°) Aide financière pour facture énergie à un administré

En l'absence de CCAS au sein de la commune et sans délégation spécifique, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande du département de la Sarthe pour une demande d'aide financière pour un administré concernant une facture d'énergie (EDF) d'un montant de 306,76 euros (bimensuelle).

- Bénéficiaire du RSA (534,82€/mois)
- Loyer résiduel 226€/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE	POUR :	12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	---------------	-----------	-----------------	---------------------

5°) Convention NEFLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école primaire de Souillé a déposé un projet NEFLE « Notre Ecole Faisons La Ensemble » qui a été validé par la commission académique. Ce projet NEFLE est un projet monté au niveau local en faveur des élèves et est financé par l'état à travers des fonds d'innovation pédagogique. Ce projet de l'école est en lien avec les Jeux Olympiques, avec comme objectif principal de faire découvrir aux enfants différentes disciplines olympiques telles que la pratique du Tennis de Table, du Judo, de l'équitation, du tir à l'arc...

Le budget du projet pédagogique est fixé à 14 757.88€, les fonds seront versés à la mairie qui servira en quelque sorte de boîte aux lettres. Il convient donc d'établir une convention de délégation de crédits afin d'organiser les modalités de soutien financier.

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide

APPROUVE	POUR :	12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------------	---------------	-----------	-----------------	---------------------

Les termes de la convention à établir avec le recteur de l'académie de Nantes et ses annexes telles que jointes à la présente délibération, pour une mise en place à compter de la date de la signature.

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Sinistres en cours

Sinistre Madame LECA du 28 octobre 2023

Dégradation de l'entrée de la salle polyvalente (peinture arrachée, agrafes sur le mur, adhésif sur la barre de seuil...). Montant des travaux estimés à 600 H.T.

Assurance du locataire ne prend pas en charge ce type de dégât, le chèque de caution a été mis à l'encaissement – attente confirmation du paiement par le trésor public.

Sinistre Monsieur YOUSIF du 5 novembre 2023

Dégradation des deux murs de la grande salle polyvalente (des agrafes ont été mises sur toute la longueur...). Montant des travaux de réfection estimé à 1260€ H.T pour le premier devis et 1240.40 HT € pour le second devis.

Dossier en cours d'instruction actuellement. Le second devis a été fait et transmis à l'assurance et au locataire Mr YOUSIF.

Sinistre Monsieur POISSON

Dossier en cours d'instruction actuellement. Le camion doit aller chez un carrossier.

Sinistre CONVIVIO

Il est demandé par le 1^{er} Adjoint de relancer CONVIVIO suite au sinistre par recommandé avec accusé de réception

2°) Point RH

- Agent administratif

Séverine MORIN a été retenue pour le poste d'agent administratif aux services de la population pour un poste à 10 heures /semaine. Les modalités de prise d'effet, la répartition des tâches ainsi que les jours de travail restent à définir.

- Agent technique polyvalent

Ont été reçus Nicolas BOSSE et Jimmy LEROY.

Nous ne validons pas la candidature de Nicolas BOSSE. Celle de Jimmy LEROY a retenu toute notre attention mais il n'a pas son permis de conduire. Il s'engage à le passer dans les plus brefs délais.

Le 1^{er} adjoint demande à ce qu'un mail formalise le fait que Jimmy Leroy se soit engagé à passer son permis.

Dans cette attente, nous avons recontacté et reçu Tanguy MERLIN (réside à la Guierche) qui avait également postulé. Il est étudiant et est disponible jusqu'à début août.

Etes-vous d'accord pour recruter Tanguy MERLIN dans un premier temps puis Jimmy LEROY sous réserve de l'obtention du permis de conduire?

Une réunion est prévue lundi 22/04 avec Jean-Michel et Jacky pour définir les tâches des 2 agents.

- Femme de ménage

Le contrat d'Isabelle arrive à terme le 30/04/24.

Elle nous donne entière satisfaction et nous proposons le renouvellement de son contrat jusqu'au 01/09/24. Nous souhaitons également lui proposer 1h30 de contrat supplémentaire au titre du ménage de la mairie (en substitution de la Sté JUDIDOM). Ce sera possible à partir du 1^{er} Juin puisque JUDIDOM a fait ses plannings jusqu'à fin mai.

3°) Point travaux

- Schéma directeur des réseaux d'assainissement

Une réunion sera programmée en mai pour le rapport de la phase 1 du schéma directeur assainissement EU de la commune. Réunion organisée avec le chef de projet Martin PLATEAU de la Société ARTELIA, Pauline LEROUGET du département, Karine MURGUET de l'agence de l'eau.

Le 30 avril est à confirmer. Cela ne poserait pas de soucis mais Madame LEROUGET souhaite être présente pour la 2^{ème} phase.

La secrétaire de mairie devra envoyer le rapport aux élus.

- Dégrilleur

Suite à la dernière intervention de la Société JOUSSE le 18 mars, un rendez-vous de fin de chantier a été proposé à cette entreprise avec Pauline LEROUGET et Yohann CHATELAIS. La date reste à définir, un Doodle a été lancé... Il serait proposé le 2 mai par Mr CHATELAIS mais congés de Madame LEROUGET. Il faut que les deux soient présents. Vu les dates proposées cela risque d'être après mai. Le 1^{er} Adjoint va les appeler.

- Aménagement de la mairie

En raison des intempéries, les travaux ont pris du retard, l'entreprise Julien et Legault s'est engagée à finir les travaux avant début juin.

Reste à choisir le panneau d'affichage, le banc, la boîte aux lettres.

Le devis reçu semble élevé. Madame le Maire va demander s'il est possible de voir une réalisation.

Le 1^{er} adjoint indique que l'électrification est prévue pour illuminer le panneau.

Remerciement à deux élus pour la pose de parement sur la façade de la mairie.

- Ecole

Samedi 13 avril, les membres de la commission travaux ont réalisé une tranchée pour le remplacement du compteur d'eau (devis Véolia 2800€ prévu au budget 2024) pour éviter de casser l'enrobé dans la cour de l'école.

Un grand merci à eux ainsi qu'à Mourad pour le prêt de sa mini pelle.

Tranchée dans la cour (drainage) sera fait le 27 Avril afin de supprimer les grandes flaques lorsqu'il pleut.

- Divers

Bouche à clé « champ de devant » a été changé ainsi que le poteau EDF

4°) SIVOS

- Vote du budget le jeudi 4 avril.

La participation demandée à la commune pour l'année 2024 s'élève à 153950.20€.

Quelques chiffres

	2020	2021	2022	2023	2024
Participation commune Souillé	117516.40	148810.62	142504.12	166186.76	153950.20
Effectif total	211	221	225	250	252
Hors commune	4	11	7	14	17
Nombre enfants Souillé	93	99	96	94	91
Coût / enfants	1237.01	1424.02	1432.20	1645.41	1547.20

- Prochaine réunion Sivos le **jeudi 16/05** à 18h45 à la cantine de Souillé.

A l'issue de cette réunion, un pot est prévu pour remercier les bénévoles qui ont participé aux travaux de la classe scan. Véronique Dalmont leur distribuera les colis.

5°) PAROISSE

Monsieur Pascal PAULOIN se propose de se charger du ménage de l'église en accord avec l'Abbé CLERET. Recherche d'un tapis rouge pour les mariages par Monsieur l'Abbé.

6°) COMMISSION FLEURISSEMENT

Suite à la réunion des membres de la commission fleurissement, les plantations des fleurs auront lieu le mercredi 15 mai. Les plants de fleurs seront achetés chez l'Horticulteur MOUETTE à Beaumont sur Sarthe.

Dany se charge de récupérer les plants le mardi après-midi puis de préparer l'implantation pour chacun des pots et jardinières.

Elle se propose de repeindre en blanc les jardinières pendant les vacances scolaires et d'enlever les petits buissons à l'école qui sont dangereux.

Arbres de naissance : un Erable et un Chêne seront plantés pour représenter les naissances 2022 et 2023. Idée à trouver pour mettre le nom des enfants

Souhait du lieu de plantation : Intersection Chemin de la Moraderie – Chantelouve en direction du parcours de randonnée avec une table pique-nique entre les deux arbres. A valider...

Rappel du 1^{er} Adjoint pour les arbres au niveau du city stade

Proposition de plantation à côté de la classe SCAN à l'extérieur du périmètre.

7°) COMMISSION DECORATION DU VILLAGE

Remerciement à tous les bénévoles et élus qui se sont investis pour rendre notre village attractif à l'occasion du passage de la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » le vendredi 5 avril 2024.

Merci à l'équipe de tournage de France 3 Pays de Loire d'avoir mis à l'honneur notre commune dans son édition du samedi 30 mars. Vous trouverez cette édition via la page Facebook commune souille, YouTube « Le village de Souillé se rhabille pour la course ».

Remerciement aux bénévoles et aux élus de leur présence pour avoir assuré la sécurité lors du passage de cette course.

Prochain rendez-vous : samedi 25 mai pour le montage de la décoration des 24h du Mans, à 8h30 à la mairie.

8°) VIE COMMUNALE

Organisation d'un bric-à-brac : Courrier de Jean Yves HERVE, Président de l'Association Fêtes et Loisirs : nous sollicite pour utiliser le domaine public afin d'organiser un bric-à-brac le dimanche 6 octobre 2024. Un plan avec les zones référencées a été adressé avec le courrier.

Pour l'organisation d'un bric-à-brac, il est demandé aux organisateurs de remplir le CERFA vente au déballage, et d'établir un dossier auprès de la préfecture concernant VIGIPIRATE ainsi que la rédaction d'un registre. L'association devra faire une demande auprès de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe pour obtenir des conteneurs destinés à la gestion des déchets.

Un arrêté à la réception de ces documents sera établi pour l'organisation de cette manifestation et déviation par le four à chanvre.

Les élus donnent leur accord pour cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

- **Information sur le rallye VELO du 28 septembre 2024 de 13 h 30 à 19 heures sur la commune de souillé :**

Lettre de la MJC JOUE L'ABBE LA GUIERCHE SOUILLE en date du 16.02.2024

- **Demande de subvention d'un abri pour le rangement du matériel d'EPS**

Lettre de la directrice de l'école en date du 01 Décembre 2023

Etes-vous d'accord à ce sujet ? on attend pour le moment.

- **Boom des 3^{èmes}**

La commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe organise une boum le 06 juillet 2024 pour les 153 élèves de 3^{ème} du collège Jean Rostand. (15 élèves de Souillé).

Coût 1900€ pour les 7 collectivités.

Sommes sollicités pour aide financière.

Etes-vous d'accord sur le principe et si oui, quel montant ? oui au prorata soit 185 euros.

DATES A RETENIR

- Mariage le 4 mai 2024
- Cérémonie du 8 mai 2024

La cérémonie du 8 mai se déroulera à partir de 9h45 en présence de l'harmonie de Souigné-sous - Ballon.

Les élus apporteront leur aide à l'organisation.

- Elections Européennes : dimanche 9 juin 2024

Présidente Catherine Chaligné

8h – 11h30	11h30 – 15h00	15h00 à 18h00
Jean Michel CHEVALIER	Nadine POISSON	Cécile MONNIER
Julien BRASSELET	Dany HERIQUE	Yvette LEROUX
	Chrystelle LEGO	Catherine CHALIGNE

- **Date de réunion pour les subventions** : le 14 Mai 2024 à 18 h 30 - 2000 euros à répartir.
- **Date de réunion pour la journée citoyenne** : le 14 Mai 2024 à la suite de la précédente réunion
- **Visite du Sénat en 2025** : qui est intéressé ? une majorité d'élus est d'accord.

Fin de séance : 22 h 08

Le Maire

Catherine CHALIGNE



Secrétaire de Séance

Sylvie PAULOIN